

**Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SEEF – Bureau Politique et Police de l'eau**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'Authueil-en-Valois, Mareuil-sur-ourcq, Marolles et Villeneuve-sous-Thury

Par arrêté préfectoral, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 du code de l'environnement, présentées par la Communauté de Communes du Pays de Valois concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du ru d'Authueil et ses affluents.

L'enquête se déroulera dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, pendant 32 jours consécutifs du samedi 13 février au mardi 16 mars 2021 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies concernées par le projet aux heures d'ouvertures du public et sur les sites internet de la Communauté de Communes du Pays de Valois (<https://www.cc-paysdevalois.fr/>) et de la préfecture de l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/>). Les observations du public pourront être formulées sur des registres ouverts à cet effet dans les mairies concernées, dans un registre dématérialisé sur un site dédié, ou être adressées par mail ou par écrit directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de Valois - Commissaire-enquêteur – M. LAINE
Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du ru d'Authueil
62 rue de Soissons, 60800 Crépy-en-Valois
adresse mail : enquetepublique-ruauthueil@registredemat.fr
registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-ruauthueil>

Monsieur Patrice LAINE, capitaine de police en retraite, tiendra une permanence aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

le samedi 13 février 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Mareuil-sur-Ourcq ;

le jeudi 18 février 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Villeneuve-sous-Thury ;

le mercredi 03 mars 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Authueil-en-Valois ;

le mardi 16 mars 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Marolles.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les mesures spécifiques mises en place par les mairies. Du gel hydroalcoolique devra être mis à disposition.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des territoires de l'Oise, dans chacune des mairies concernées par l'enquête sous format électronique et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général est la Préfète de l'Oise.

Pour la préfète et par subdélégation,
La responsable de la cellule Police de l'Eau



Fabienne PUNZANO